

## **Synthèse des avis du comité de pilotage de l'Observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD) suite au premier rapport d'expertise du CNR BEA, rendu le 04/03/2022**

En 2021, le ministère en charge de l'agriculture a mis en place l'Observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD). Cet Observatoire a vocation à renforcer le suivi et l'analyse des données sur la population des carnivores domestiques (chiens, chats et furets) en France, ainsi que leur valorisation pour mieux orienter les politiques publiques de lutte contre les abandons des chiens et des chats. Il s'appuie pour cela sur la base de données du fichier national d'identification des chiens, chats et furets (ICAD) qui collecte l'ensemble des données concernant les carnivores domestiques. Son comité de pilotage est composé de représentants des associations de protection animale, des fourrières, des éleveurs, des animaleries, des vétérinaires, des gestionnaires des livres des origines, des industriels, de l'association des maires de France, du Centre National de Référence pour le Bien-Etre Animal (CNR BEA) et du ministère chargé de l'agriculture. Le CNR BEA est également l'organe d'expertise chargé de répondre aux saisines du comité de pilotage de l'OCAD.

La première mission qui lui a été confiée est de faire un état des lieux des connaissances actuelles sur l'abandon des chiens et des chats. C'est autour de ce sujet fédérateur que les membres du comité de pilotage se sont réunis à plusieurs reprises et se sont mobilisés pour contribuer au premier avis de l'organe d'expertise.

A la suite du premier avis du CNR BEA, émis le 4 mars 2022, le comité de pilotage de l'OCAD a établi les axes d'actions prioritaires suivants :

### 1) Définir le terme « abandon »

L'abandon est un phénomène complexe et multifactoriel, qui nécessite d'être défini de manière précise pour pouvoir évaluer correctement son impact sur les animaux concernés et déterminer des moyens de lutte adaptés à chaque situation. Le comité de pilotage a donc validé la première recommandation du CNR BEA qui propose de travailler à une définition précise des différentes situations pouvant conduire à l'abandon d'un animal. Ces travaux sont en cours.

### 2) Obtenir une estimation précise du nombre de chats et de chiens en France

Ces données sont recueillies par différents membres du comité de pilotage qui mettront en commun leur travaux pour parvenir à une estimation la plus fiable possible.

### 3) Recenser le nombre de chats errants et homogénéiser les critères de détermination des chats libres, tel que l'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime le permet

Ce travail mobilisera les associations de protection animale et les mairies. En cas de besoin, une saisine de l'organe d'expertise pourra être nécessaire pour déterminer les critères de choix des chats libres.

### 4) Recenser systématiquement les motifs d'entrée et de sortie des animaux dans les fourrières et les associations de protection animale pour permettre une analyse de ceux-ci par l'organe d'expertise

Ces travaux sont actuellement menés par l'organe d'expertise en lien avec les associations de protection animale et les fourrières. Ces données seront à terme enregistrées dans une base de données nationale.

5) Analyser les liens entre l'errance animale, l'absence de stérilisation et le risque d'abandons

Pour le comité de pilotage, il est opportun d'analyser si la stérilisation des chiens et des chats pourrait être l'un des principaux leviers à activer pour réduire l'errance animale et limiter le nombre d'abandons. En effet, les portées non désirées ou placées par des particuliers sans sélection, ni sensibilisation, ni réflexion préalable pourraient conduire à des acquisitions irresponsables.

6) Sensibiliser à l'identification et à la stérilisation des chiens et des chats

Plusieurs moyens de sensibilisation à l'identification, qui est obligatoire, et à la stérilisation des chiens et des chats à destination du grand public et des collectivités ont été proposés par le comité de pilotage et pourront être étudiés : campagne de communication annuelle organisée par le délégataire du Fichier National d'Identification des Chiens, Chats et Furets, messages d'informations par les fabricants d'alimentation animale et distributeurs de petfood, sur les packagings des accessoires, *via* les écoles vétérinaires, campagnes de stérilisation incitatives, etc.

7) Trouver des financements pour encourager l'identification et la stérilisation des chiens et des chats

Pour réduire l'errance animale et limiter le nombre d'abandons, le comité de pilotage juge nécessaire de trouver des financements pour encourager l'identification et la stérilisation des chiens et chats, notamment en s'appuyant sur le rapport en cours d'élaboration par le gouvernement sur cette question (article 11 de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes).

8) Inciter la lecture de l'identification des animaux trouvés morts

La lecture de l'identification des animaux trouvés morts pourra ainsi permettre d'informer le propriétaire plus facilement, mais également de participer au recensement des animaux errants non identifiés.

9) Analyser les abandons aux niveaux régional et départemental

Pour mieux lutter contre les abandons, il est nécessaire d'en identifier toutes les raisons, y compris lorsque celles-ci sont spécifiques d'un territoire, d'une race, d'une activité, etc. Il pourrait être pertinent de vérifier par la suite si certaines formes d'abandon sont statistiquement plus fréquemment associées à certaines régions et cibler ainsi des actions à mener adaptées au territoire

10) Identifier et diffuser les bonnes pratiques d'accueil des animaux en refuge

L'organe d'expertise, en collaboration avec les associations de protection animale, pourrait réaliser une cartographie des pratiques d'accueil des animaux en refuge et en famille d'accueil (hébergement, mise à l'adoption, ...). Les associations rédigeront à la suite le guide des bonnes pratiques en refuge et en famille d'accueil.